III.5 Conception: conclusion

108 POLYTECH

Définition : Types abstraits

On appelle *type abstrait* une *spécification* d'un ensemble de données, de leurs *propriétés* et de *l'ensemble des opérations* que l'on peut effectuer sur ces données.

Définition : Structure de données

On appelle structure de données une structure logique organisant un ensemble d'informations (les données), (les données) à stocker que l'on déduit des fonctions de la spécification.

Définition: Types concret

On appelle *type concret* l'implémentation d'une *spécification* par la définition d'une *structure de données* et des *algorithmes* des fonctions



La Spécification Fonctionnelle : précise l'ensemble des propriétés et opérations permises sur le type de données et les caractéristiques de ces propriétés et opérations

La spécification fonctionnelle définit le type abstrait

La Spécification Fonctionnelle : précise l'ensemble des propriétés et opérations permises sur le type de données et les caractéristiques de ces propriétés et opérations

La spécification fonctionnelle définit le type abstrait

La Description logique fournit une décomposition des données en objets plus élémentaires (structure logique du type abstrait) que l'on code par des propriétés ; elle fournit également les algorithmes basés sur cette décomposition logique du type abstrait, qui réalisent les opérations de la spécification fonctionnelle

La description logique définit la structure de données et les algorithmes des fonctions, elle définit le type concret

On appellera *instance*, la concrétisation physique (donnée) d'une valeur d'un type concret.

